

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur P. CRAHAY
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf :
N/Réf : AVL/KD/WMB-3.1/s.398
Annexes : 1 dossier + détail du plan Service Communal
de Belgique

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue de Tercoigne / avenue du Martin-Pêcheur.
Étang Tercoigne : réaménagement des berges.
Avis de principe (*dossier traité par M. M. Bouvin et M. Th. Wauters*)

Suite à votre courrier du 6 septembre 2006, réceptionné le 8 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 septembre 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Historique du dossier

En sa séance du 19/12/2001, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous réserve portant sur la réfection de l'étang Tercoigne, situé dans le site classé du square Tercoigne. Le permis patrimoine, délivré le 28/03/2002, n'a toutefois jamais été mis en œuvre.

L'une des réserves de l'avis conforme portait clairement sur l'opposition de la CRMS à la technique lourde de consolidation des berges, faisant appel à un soutènement en béton de 20 cm d'épaisseur. (La CRMS s'y était déjà opposée dans son avis de principe émis le 8/03/01.)

Elle s'opposait également à la mise en place de pontons sur le pourtour de l'étang, afin de ne pas porter atteinte aux différentes perspectives.

La Commune qui désire à présent reprendre le dossier spécifique au réaménagement des berges a organisé une réunion sur place, le 18 janvier 2006, en présence de l'auteur de projet, des représentants de la Commune, de la DU, de la D.M.S. et de la C.R.M.S.

De cette réunion, il était ressorti que la subsidiation par la Région ne pouvait porter en principe que sur la restauration des berges à l'identique. En l'absence d'informations quant à la structure d'origine, la solution des palplanches en bois était apparue comme une alternative satisfaisante, excluant les gabions.

Entre-temps, les recherches effectuées par les services communaux ont permis de retrouver les plans originaux de R. Pechère datant de 1970. Ces plans ne confirment toutefois que la structure des chemins et la nature dolomitique de leur revêtement.

Cependant, la technique de réalisation des berges est précisée dans un plan non daté, établi par le Service Communal de Belgique, qui en donne les détails en plan et en coupe.

La CRMS se réjouit de la découverte de ce plan qui documente pour la première fois la technique mise en œuvre à l'étang Tercoigne, à savoir un clayonnage constitué de poteaux en azobé (5 x 5 cm) et de lattes en azobé (5 cm de largeur), ancré tous les deux mètres au moyen de fils de fer galvanisé (3mm) tressés dans les fondations en béton des filets d'eau. Il s'agit donc là d'une collaboration originale de deux structures distinctes, soit une structure légère et perméable reliée ponctuellement à une structure rigide.

La CRMS estime que ce fait nouveau a tout son intérêt et que son principe mérite d'être conservé puisqu'il permet une intervention très légère sur les berges. Le clayonnage en azobé pourrait éventuellement être remplacé par des fascines traditionnelles car ce dispositif léger est d'un entretien aisé (remplacement des éléments déficients lors de chaque vidange de l'étang) et que l'utilisation de l'azobé, un bois tropical, est contraire aux recommandations en matière de développement durable et patrimoine.

La CRMS suggère donc de poursuivre la réflexion sur ce principe plutôt que sur le schéma de la coupe A4 (« *Réaménagement de l'étang Tercoigne, avant-projet, août 2006, coupe de principe* »), sur base d'un diagnostic détaillé et précis des problèmes spécifiques qu'il présente à l'étang Tercoigne.

A toutes fins utiles, la Commission relève la mention « *pontons en azobé rainuré* » sur la coupe schématique A4 (août 2006). La Commission rappelle que ces dispositifs avaient été abandonnés (voir condition reprise dans le permis délivré le 28/03/02).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président